

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 29 avril 2022. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

I. PARTICIPANTS

Société thudinienne absente : Compagnie Royale des Enfants de Sainte Barbe (Ragnies)

En présence de Mme la Bourgmestre, Marie-Ève Van Laethem, de l'Échevin du Folklore, Patrice Vraie et de François Robert, Inspecteur principal de la zone de Police Germinalt.

II. DISCUSSION

- a) Présentations des nouveaux membres du Comité Saint-Roch : Géraldine Bohain, Christelle Cuisenaire, Anne Jeanmart, Audrey Hautier.
- b) **Commémoration du 10^e anniversaire de la reconnaissance du phénomène des Marches par l'UNESCO, le 18 juin 2022, à Jumet** : 6 Sociétés sur 14 ont répondu à la demande du CSR, lors de la réunion du 18 février dernier. Les Zouaves Français, les Voltigeurs et les Zouaves Pontificaux ont décliné l'invitation. Les Pompiers des Waibes se sont dernièrement désistés. Seuls les Sapeurs et la Compagnie St-Roch représenteraient donc la Saint-Roch de Thuin le 18 juin prochain. Les précisions suivront. La délégation thudinienne peut être forte d'une bonne quarantaine de marcheurs. Des renforts sont toujours possibles.
- c) **Mise à l'honneur** : Pas de Société mise à l'honneur, cette année. Mais, via le programme, c'est l'escorte qui sera mise en avant. Comme convenu par le passé, quand il n'y a pas de société mise à l'honneur, les Sapeurs acceptent d'assumer : airs de circonstance équivalents aux rigodons entre chaque campe, tête de la Retraite, airs de circonstance équivalents au rigodon durant la messe, commandement honorifique des tirs durant la remise des décorations, air joué durant l'arrivée des médaillés de 35 et 25 ans, leur conduite au monument « Aux Morts »... Merci aux Sapeurs.
- d) **Dons** : comme chaque année, le CSR offre **5 affiches** à chaque société ainsi que **25 flambeaux**.
Pour les années 2020 et 2021, chaque Société recevra du CSR un **subside exceptionnel** de 300 euros qui sera versé AVANT la Saint-Roch.
Pour cette St-Roch et moyennant une participation sérieuse et rigoureuse, chaque société recevra l'habituel **subside** de 300€.
- e) **Clergé – CSR** : le 30 mars dernier, comme chaque année, le CSR a rencontré Monsieur le Doyen. Après la demande officielle, il accepte la **sortie de la statue** lors de la Marche Saint-Roch, le déroulement de la **descente solennelle** de la statue et de dire la **messe**.

- f) **La messe** : la stabilité du jubé est remise en question. Dès lors, la chorale ne pourra s'y installer, comme à l'habitude. Elle prendra place devant l'autel de saint Roch, cet espace étant, semble-t-il, +/- libre.
Attention, néanmoins, à la présence des quelques Zouaves Français.
- g) **Travaux dans la Grand'Rue** : la Grand'Rue sera praticable. Dès lors, itinéraires habituels pour les samedi, dimanche et lundi.
- h) **Sécurité** : le tragique ramassage des gilles, lors du carnaval de Strépy, nous rappelle qu'il faut rester très prudent lors des déplacements sur la voie publique. Attention, notamment, aux batteries qui se déplacent en dehors du périmètre fermé (particulièrement lors réveil du lundi matin).

Pour rappel, en résumé, la Ville est fermée :

- Du samedi à 18h30 jusqu'au dimanche 4h.
- Du dimanche à 12h30 au lundi à 4h.
- Du lundi à 12h au mardi à 4h.
- Le mardi de 17h à minuit.

La réouverture de certaines barrières se fera à l'appréciation de la Police, notamment en fonction de l'évolution du cortège.

Pour plus de précisions, consulter les ordonnances de police, le journal communal ou le site de la Ville de Thuin.

Afin d'améliorer sans cesse la gestion des barrières, rappel du nom des sociétés qui sortent du périmètre avec calèches et chevaux, après la Rentrée, le dimanche soir : Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale (Allée des Tilleuls), Société Royale des Pompiers des Waibes (Vert gazon), Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute (Vert gazon), Tartares Lituanais (Vert gazon), Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée (tienne Trappe), Volontaires Belges de 1830 (Waibes), Compagnie Saint-Roch (Maladie).

Les personnes responsables par société sont : Roger Haquenne (Sapeurs et Grenadiers), Christophe Coliche (Zouaves Français), Fabrice Fauconnier (Pompiers des Waibes), Maurice Lebout (Mousquetaires du Roy), Gaëtan Bayet (Pompiers de la Ville-Haute), Jacky Quairiaux (Voltigeurs), Justine Collignon (Tartares), Arnaud Petit (Sapeurs et Artilleurs), Guillaume Wilputte (Volontaires), Alison Baudson (Flanqueurs), Mélanie Baudoux (Compagnie St-Roch), Ralf Vandenbrouck (Carabiniers), Damien Abel (Zouaves Pontificaux).

i) **Déroulement de la Saint-Roch**

Samedi :

- Après la **9^e campe**, les clairons des Chasseurs Carabiniers et la musique de la section traditionnelle de la Compagnie St-Roch interpréteront la Brabançonne avant la déclaration d'ouverture des fêtes de la St-Roch 2022.
- Pour la Retraite aux flambeaux, l'**ordre des sociétés** doit rester au plus proche de celui du dimanche. Ouverture du cortège par les Sapeurs. Exception faite en ce qui concerne la Compagnie Saint-Roch qui se trouve derrière le Zouaves Pontificaux.

- Partage du cortège, en deux, en cas de **fortes pluies** : Grenadiers, Zouaves Français, Pompiers des Waibes, Mousquetaires, Pompiers de la Ville-Haute, Voltigeurs, Tartares et Artilleurs feront la Retraite à travers la Ville-Haute et les Enfants de sainte Barbe, Volontaires, Flanqueurs, Chasseurs Carabiniers, Pontificaux et la Compagnie St-Roch à travers la Ville-Basse.
- A hauteur de l'église de la Ville-Basse, chaque société doit passer sous la Voûte et ne pas **contourner l'église**.
- Rappel : à la fin de la Retraite, chaque société reste sur la **rue t'Serstevens** et passe devant le monument « Au Marcheur » avant dislocation dans le bas de la rue du Moustier ou dans ce quartier à l'exception de la Compagnie St-Roch qui joue « Sambre-et-Meuse ». Cela déjà été dit, mais « *La répétition fixe la notion* » (G.V.).
- Les **flambeaux consumés** seront déposés impérativement dans les cinq bacs localisés aux environs des Remparts du Midi, du Sacré-Cœur, de la Voûte et du monument « Au Marcheur » (deux bacs) comme rappelé à plusieurs reprises, au cours des dernières réunions. Un rappel du **bon usage** des flambeaux sera affiché près du lieu de leur vente, sur un mur de l'Institut Notre-Dame, à l'entrée de la rue



St-Jacques. Invitation renouvelée aux sociétés à sensibiliser leurs membres.

- Les sympathisants des dernières sociétés ne sont pas obligés d'enflammer tout de suite leurs flambeaux. Ils peuvent patienter de manière à ce que leur flambeau ne soit pas éteint après quelques centaines de mètres.
- Pour les prochaines éditions de la Saint-Roch, il serait souhaitable de prévoir un bac de récupération des flambeaux (supplémentaire ?) dans le quartier du Rivage.
- Chaque société déposera une fleur au monument « Au Marcheur » en fin de retraite. La distribution aura lieu aux environs de la maison de François-Louis Leroy. Une personne seule dépose cette fleur, sans accompagnement de batterie.

Dimanche :

- Pas de Marche invitée, cette année.
- 9h30 : départ du bas du tienne Trappe pour l'hommage à la **chapelle St-Roch**. Ouvert à tous à titre individuel. La **batterie des Zouaves Pontificaux** accepte de rehausser ce moment de sa présence, puisqu'elle est aussi présente, lors de la cérémonie de la descente solennelle de la statue de saint Roch. Merci à elle.
- En accord avec Monsieur le Doyen, le **déroulement** de la **descente solennelle** de la statue de saint Roch reste le suivant :
 - les délégations des sociétés thudiniennes auront pris place dans l'église avant l'entrée, dans cet ordre, des membres du CSR, des autorités communales et des Zouaves pontificaux,
 - les membres du CSR se dirigent vers les chaises situées à l'avant-gauche (du côté de l'autel de Notre Dame d'el Vaulx),

- les autorités communales se placent sur les chaises localisées à l'avant droit (du côté de l'autel de saint Roch),
- Les Zouaves pontificaux suivent. La batterie, les gardes et les porteurs se dirigent vers l'espace situé devant l'autel de saint Roch. Les autres membres de la société prennent place dans le chœur,
- déroulement de la cérémonie :
 - accueil par Monsieur le Doyen,
 - chant des litanies à saint Roch,
 - chant du cantique à saint Roch pendant que les porteurs descendent la statue,
 - celle-ci est déposée sur son brancard situé près de l'autel,
 - rigodon d'honneur par la batterie des Zouaves pontificaux,
 - prière finale par Monsieur le Doyen,
 - sortie du Président du CSR et du Bourgmestre, puis des membres du CSR suivis par les autorités communales. Ils se dirigent vers le monument pour rendre hommage « Au Marcheur de l'Entre-Sambre-et-Meuse »,
 - sortie des Zouaves pontificaux suivis des membres des autres sociétés. Ils se dirigent directement vers le haut du monument « Au Marcheur » pour participer à l'hommage. Les Zouaves pontificaux viendront se placer derrière le monument,
 - la batterie des Zouaves Pontificaux jouera un air de circonstance,
 - sortie des pèlerins.
- Pour les sociétés empruntant la **Grand'Rue** pour gagner le Chant des Oiseaux, il est demandé qu'elles se comportent de manière à ne pas engendrer de **ralentissements** dans la Grand'Rue et dans la rue Alphonse Liégeois, notamment en ne restant pas trop longuement sur la voirie longeant le parc.
- Rappel : la circulation est permise jusque 12h30. **PRUDENCE** : Monsieur Robert rappelle que des signaleurs sont obligatoires devant et derrière chaque Société.
- **Départ** : du Chant des Oiseaux, à 13h30, le cortège s'ébranlera avec, à sa tête, des membres du CSR qui auront invité le Collège communal à les rejoindre.
- Afin de préserver les **vitraux** de l'église du Val, la fabrique d'église demande à nouveau que les **tromblons** effectuent leur tir un peu plus bas qu'habituellement, soit à hauteur du parvis.
- Début de la **procession** : dès l'église Notre-Dame d'el Vaulx, les Zouaves pontificaux mis à la disposition du clergé pour porter la statue de saint Roch sont suivis des Sœurs grises (sans batterie) et des pèlerins qui portent la châsse contenant la relique.
- L'ordre de la procession a été rappelé par Monsieur le Doyen, le 30 mars dernier :
 - la croix processionnelle portée par l'un des assistants du curé,
 - la statue de saint Roch et sa garde d'Honneur, revêtue de l'uniforme des porteurs, issue de la Société royale des Zouaves pontificaux,
 - la châsse protégeant la relique sertie dans sa monstrance,
 - le clergé,
 - les Sœurs grises et les pèlerins qui se relaient pour porter la châsse.
 - les Sœurs grises réitèrent leur demande d'aide pour le portage de la lourde châsse protégeant le reliquaire de saint Roch.
- **Arrivée** sur les **Waibes** : les drapeaux de chaque société précéderont les Chasseurs Carabiniers pour gagner l'église du Christ-Roi et former une haie d'honneur lors de la rentrée de la statue.

- De manière à gagner du temps (± 20 min), le Commandant des Sapeurs & Grenadiers, après avoir conduit la statue à l'église, annoncera la reformation du cortège et sa société battra le rappel. De cette manière, les sociétés se remettent en rang pendant la brève cérémonie qui se déroule dans l'église.
- **Départ des Waibes** : après la brève cérémonie religieuse (vers 17h), la Marche redémarre plus bas que l'église afin de passer de manière ordonnée devant la statue de saint Roch.
- Au besoin, les membres du CSR sortent la statue de l'église comme en 2018 pour gagner quelques minutes.
- **Dislocation** : en fin de marche, toutes les sociétés se disloqueront de manière à ne pas emprunter le viaduc et éviter tout croisement d'une autre société. La Ville s'occupe des préposés pour ouvrir les **barrières** en haut du Moustier et à la Piraille. Attention à la sécurité et aux déplacements en dehors du périmètre fermé. Pour rappel, la dislocation des sociétés se passe :
 - Vers la Ville-Haute pour les Sapeurs et Grenadiers
 - A la plaine de jeux de l'avenue de Ragnies pour les Zouaves Français
 - A la Ville-haute pour les Pompiers des Waibes
 - Vers la Ville-Haute pour les Mousquetaires du Roy
 - Au Beffroi pour les Pompiers de la Ville-Haute
 - Rue Saint-Roch pour les Voltigeurs
 - Rue St-Nicaise pour les Tartares Lituaniens
 - Tienne-Trappe pour les Sapeurs et Artilleurs
 - ??? Compagnie Royale des Enfants de Sainte Barbe (Ragnies)
 - Rue de Lobbes pour les Volontaires Belges de 1830
 - En bas de la rue Pierre Mengal pour les Flanqueurs)
 - Rue St-Nicaise et Mousse-Tier pour la Compagnie Saint-Roch
 - Taverne pour les Carabiniers
 - Escale pour les Zouaves Pontificaux.

Des signaleurs sont prévus pour ouvrir la barrière du haut du Moustier et celle du bas de la Piraille.

- Strict respect de l'ordonnance de police à propos des tirs.
- Lors de la **Rentrée de la statue de saint Roch**, seuls les marcheurs de la Compagnie St-Roch qui désirent assister à toute la cérémonie entrent dans l'église. Des membres d'autres sociétés sont évidemment les bienvenus.
- Les sections de la Compagnie St-Roch conserveront leur emplacement de 2017. Nécessité d'une bonne coordination avec les membres du CSR et les officiers de la Compagnie St-Roch.
- L'**ordre** pour pénétrer dans l'église est le suivant : Zouaves pontificaux, statue de saint Roch, relique, Bourgmestre et Président du CSR, Sœurs grises, membres du CSR, pèlerins, occupants de la tribune.
- Une fois rentrée dans l'église, la statue de saint Roch demeurera devant l'autel principal de l'église.
- Après la Rentrée, la Ville de Thuin invite les Présidents des sociétés et les membres du CSR à la réception tenue dans les locaux des Scouts et Guides.

Lundi :

- **Rassemblement** des Sociétés sur la place de la Ville-Basse dès 8h. A 8h15, départ vers l'église dans l'ordre du cortège du dimanche. Entrée à 8h30. Pour éviter toute

discussion ultérieure, essayons de **respecter ce déroulement**. Pour perdre le moins de temps possible et débiter la messe à l'horaire prévu (10h00), l'écart entre chaque société sera minimal.

- Mesure COVID : saluer la relique plutôt que la baiser.
- Une **délégation** de chaque société sera présente dans l'église. En fonction de la localisation de leur société, les autres Marcheurs sortiront par la petite porte latérale ou la porte du parvis (entre deux sociétés).
- Attention au placement de la chorale et des Zouaves Français (voir ci-dessus).
- 3 clairons des Chasseurs Carabiniers seront à proximité.
- La **batterie des Sapeurs** joue un air de circonstance durant la messe.
- A la **chapelle**, les Zouaves pontificaux attendront le doyen, la relique, les pèlerins et les Sœurs grises avant leur ascension vers la Maladrie. Cela se fera sans l'organisation d'une halte « boissons » qui ralentirait le redémarrage des Zouaves après que la procession les ait rejoints.
- **Montée** vers la Maladrie : celle-ci se fera dans l'ordre de marche, de manière ordonnée, et **sans arrêt** puisque la pause se tiendra sur le plateau de la Maladrie, conformément à ce qui a été unanimement convenu le 20/02/15 (saintrochthuin.be – rubrique « archives »). Les Marcheurs restent au sein de leur Société et ne montent pas individuellement.
Aux sociétés à prévoir de l'eau en cas de forte chaleur.
- **Pause :**
 - la statue et la châsse seront exposées aux fidèles à côté de la potale St-Roch ;
 - dès que la statue sera sur son reposoir, redémarrage du cortège dont chaque société honorera **obligatoirement** une dernière fois le saint patron de la marche. Unanimement, les responsables des sociétés présents donnent leur accord pour que cet ultime hommage se déroule comme convenu.
 - proposition de contourner la potale par sa gauche (dans la pelouse), en venant de la place de la Maladrie, pour rejoindre, ensuite, le chemin de la Croix. Les sociétés venant des Maroëlles honorent une dernière fois la statue de saint Roch en restant sur la route pour passer devant elle.
 - le périmètre fermé a été étendu jusqu'au n°10 du chemin des Maroëlles ;
 - invitation à respecter, aussi durant la pause, l'ordonnance de police relative aux tirs.
- **Remise des décorations :**
 - outre les quelques points détaillés ci-après, la Ville de Thuin, organisatrice de la cérémonie, a envoyé ou va très prochainement envoyer aux sociétés une **note récapitulative** exhaustive ;
Pour rappel :
 - la cérémonie de remise des **médailles** honorera en premier les marcheurs les plus anciens (50 ans, cette année) pour finir par les décorés pour 35, puis 25 années de marche ;
 - l'escorte au drapeau ne se déplace, jusqu'au pied de l'estrade, **que** pour les médaillés de 50 ans. Ceux-ci seront appelés nommément et individuellement. La batterie de chaque médaillé joue un air en restant **dans les rangs** de la Société ;
 - une salve de fusils puis de tromblons pour l'ensemble des médaillés de 50 ans.
 - sans escorte, l'ensemble des médaillés de 35 ans sont appelés individuellement au pied de l'estrade où ils seront décorés ;

- pendant la remise des médailles des 35 ans, la batterie des Sapeurs et Grenadiers joue un rigodon ou tout autre air court et solennel ;
- les jubilaires restent devant l'estrade. Une salve retentit pour l'ensemble des « 35 ans » ;
- pour les médaillés pour 25 ans de marche, le protocole est identique à celui pour 35 ans ;
- les **tirs** sont commandés, par l'officier des Sapeurs. Les tirs restent **sous la responsabilité des officiers respectifs** ;
- les officiers sont responsables de la bonne tenue de la cérémonie. Ils garantissent la stricte application du protocole établi d'un commun accord ;
- en fin de cérémonie, les jubilaires participent à l'hommage au monument « Aux Morts », au pied du beffroi. La Brabançonne sera jouée par les Chasseurs Carabiniers. Auparavant, les médaillés auront été amenés par la batterie des Sapeurs qui les auront emmenés en passant devant l'estrade ;
- **attention au respect du placement des tireurs** : lors de la réunion de juin 2019, il a été convenu que tous les fusils et tromblons rejoindraient le Martinet pour les tirs d'honneur. Pour les salves d'honneur, celles-ci débiteront par les fusils et seront prolongées par les tromblons.
- **arrêté de police concernant les tirs** : en 2019, l'arrêté de police réglementant les tirs d'honneur a été retravaillé en fonction de certaines remarques abordées le 24 avril 2019 à propos de certaines réglementations, l'utilisation des armes, leur entretien, la poudre noire.. Cet arrêté de police est à respecter ! Il peut être consulté sur le site du CSR et sur celui de la Ville.
- pour rappel, à propos des décorations, nous écrivions les 23/2/17 et 22/02/19 « [...] *seule la participation effective à la St-Roch dans une des 14 Sociétés peut être comptabilisée ; les décorations remises par la Ville ne sont pas une marque d'ancienneté dans une Société ; afin d'éviter la décoration étrange d'un marcheur de 24 ans avec une médaille de 25 participations, la comptabilisation pour les enfants débute à partir du moment où ceux-ci parcourent à pied une part substantielle du tour.* »
De plus, les années 2020 et 2021 ne sont pas comptabilisées pour l'obtention d'une médaille d'ancienneté (21 octobre 2020, 2 mars 2021, notamment).
- Il est demandé qu'un passage soit aménagé derrière la compagnie Saint-Roch pour que les parents puissent récupérer leurs enfants plus facilement.

j) Divers :

- **Chorale** : une seule répétition de la chorale « messe » est prévue. Elle se tiendra le vendredi 6 mai 2022, dans l'église du Christ-Roi, à 18h00.
- **Raclot** : Les Sapeurs & Artilleurs ainsi que la Compagnie St-Roch (Zouaverie & 5^e) organisent un raclot.
- **Arrêtés de police** : visibles et téléchargeables sur le site de la Ville de Thuin et sur le site de la Marche Saint-Roch (rubrique « actualité »).
- **Rappel** : les anciens rapports des réunions peuvent aussi être consultés sur le site de la marche (rubrique « archives »).
- **Alcool** : il est rappelé d'être responsable à propos de la consommation d'alcool si l'on est appelé à conduire un véhicule.
- Outre les bacs à flambeaux, la Ville met 21 toilettes et 5 urinoirs à la disposition des Marcheurs et du public. MERCI de les utiliser au maximum. Évitions les façades, murs des maisons.

- En fin de réunion, Roger Haquenne informe que, pour le futur, il est possible de commander ailleurs qu'auprès des établissements Colonval. Il cite l'Atelier des Armes à Ath. Pour obtenir l'autorisation de détention temporaire de poudre noire, une demande doit être introduite auprès du SPF Economie-Direction générale Qualité et Sécurité.

III. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion de débriefing avec les représentants des Sociétés aura lieu le 3 juin 2022 à 20h au Salon Communal.

Allard M., Dogné A. & Vanadenhoven G.